

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (D.S.P.)**

Madame Laurence CLAISSE, Maire, rappelle que, par délibération en date du 17 avril 2014 et conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a élu, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les membres pour siéger à la Commission de Délégation de Services Publics. La liste « *Union citoyenne pour Landivisiau* » a obtenu 1 siège.

**CONSIDERANT** que le siège du suppléant est devenu vacant et que Monsieur Dominique UGUEN a été installé en tant que Conseiller municipal de ladite liste,

il est proposé au Conseil municipal d'élire Monsieur Dominique UGUEN en tant que membre suppléant de la Commission de Délégation de Services Publics.

Ayant entendu son rapporteur, Madame CLAISSE, Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A L'UNANIMITE,**

**ELIT** Monsieur Dominique UGUEN, Conseiller municipal, membre suppléant de la Commission de Délégation de Services Publics :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Laurence CLAISSE, Présidente de droit	
Jean-Luc MICHEL	Yvan MORRY
Louis SALIOU	Yvon BALANANT
Nadine ABAZIOU	Yvon LE BRAS
Roger DERRIEN	Sébastien JEZEQUEL
Corinne LAIZET	Dominique UGUEN

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

<b>VOTE</b>	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 28 février 2019

**Le Maire,**  
**Laurence CLAISSE.**



Certifié exécutoire  
 Compte tenu de la transmission  
 En Préfecture, le 13.03.2019  
 Et de la publication, le 13.03.2019  
 Fait à Landivisiau, le 13.03.2019  
 Le Directeur Général des Services,  
 Pascal NANTEL